

HC
115
A25262314
imprimerie
commercia
le

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL SUITE AUX
RECOMMANDATIONS DU GROUPE
DE TRAVAIL SUR

L'INDUSTRIE CANADIENNE DE L'IMPRIMERIE COMMERCIALE



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



Canada

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
AUX RECOMMANDATIONS DU
GROUPE CONSULTATIF
SUR
L'INDUSTRIE CANADIENNE DE
L'IMPRIMERIE COMMERCIALE

Mai 1979

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Introduction	1
 <u>PARTIE I</u>	
Réponse du gouvernement aux recommandations du Groupe consultatif - Aperçu	3
 <u>PARTIE II</u>	
Réponse détaillée aux recommandations du Groupe consultatif	5
 <u>ANNEXE I</u>	
Membres du Groupe consultatif sur l'industrie canadienne de l'imprimerie commerciale	

INTRODUCTION

En février 1978, les premiers ministres du Canada ont mis sur pied un processus de consultation sur les mesures à prendre pour améliorer la performance et les perspectives de l'économie canadienne dans les secteurs de la transformation, de la construction et du tourisme. Vingt-trois groupes de travail, composés de représentants du secteur privé, du monde du travail et des milieux universitaires, furent formés. Des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux furent également invités à participer au travail de ces groupes. Au mois d'août 1978, chaque groupe de travail avait terminé une série de consultations et préparé un rapport sur l'état de l'industrie. Ces rapports furent soumis aux ministres fédéraux et provinciaux concernés, puis rendus publics. Ils couvraient un grand nombre de thèmes, et le gouvernement fédéral estime qu'ils sont des éléments très importants pour le développement de politiques industrielles sectorielles.

A la suite du travail effectué par les groupes de travail, un Comité de synthèse fut composé. Il comprenait, outre le président issu du secteur privé, cinq représentants du Congrès du travail du Canada, cinq représentants du patronat et un représentant du milieu universitaire. Ce comité, à partir des rapports des groupes de travail, a identifié les points de vue communs et recommandé des actions susceptibles à la fois de contribuer à la relance de l'économie en général et d'aider, en particulier, certaines industries. Le Comité de synthèse a présenté son rapport aux gouvernements en octobre 1978.

Les rapports des groupes de travail et du comité font le point sur les perspectives de croissance industrielle au cours des prochaines années. Deux objectifs en ressortent: améliorer la productivité et la position concurrentielle de l'industrie canadienne et créer des emplois permanents.

L'étude de ces rapports et des réponses du gouvernement a fait apparaître un certain nombre de thèmes majeurs formant un cadre dans lequel on peut insérer tant les recommandations du patronat et des syndicats que les réponses du gouvernement fédéral. Ces thèmes portent surtout sur les mesures permettant d'accroître la position concurrentielle de nos industries en misant sur nos points forts, de soutenir davantage les objectifs de développement économique régional, et de renforcer la coopération entre le gouvernement, le patronat et les syndicats.

Le gouvernement pense que, outre l'importance des gestes suscités par les rapports des groupes de travail et du Comité de synthèse, le processus de consultation qu'ont entamé le gouvernement et le secteur privé est tout aussi important. A ce point de vue, le gouvernement fédéral considère les résultats de ces consultations comme un cadre de travail très utile pour évaluer les politiques et les programmes existants, ainsi que pour en concevoir de nouveaux.

Un des engagements du gouvernement vis-à-vis du processus de consultation a été de répondre aux recommandations de chacun des vingt-trois groupes de travail, ainsi qu'à celles du Comité de synthèse. A cet égard, il a d'abord publié, en novembre 1978, un document intitulé: "Un nouveau pas vers la croissance industrielle" puis, dans le budget du 16 novembre 1978, il a répondu aux recommandations portant sur les mesures fiscales. Enfin, le 21 février 1979, le gouvernement a publié sa réponse aux 46 recommandations formulées par le Comité de synthèse; il y endossait la grande majorité d'entre elles et exposait les mesures qu'il entendait prendre. Le présent document, "Réponse du gouvernement fédéral aux recommandations du Groupe de travail consultatif sur l'industrie canadienne de l'imprimerie commerciale", est l'un des 23 préparés par le fédéral pour faire connaître en détail sa réponse aux rapports des groupes de travail. Il devrait être perçu comme faisant partie du processus permanent de consultation.

Il est admis que la mise en place des politiques présentées dans ces réponses prendra, dans bien des cas, un certain temps et que quelques autres politiques devront encore faire l'objet d'études plus poussées. Le gouvernement continuera donc de répondre aux rapports des groupes de travail et croit que des consultations permanentes avec le patronat et les syndicats sur des problèmes précis qu'éprouvent les secteurs industriels sont un élément vital de la tâche à poursuivre. Enfin, il est conscient du fait que ses réponses aux recommandations ne sauraient satisfaire tous les participants de chaque groupe de travail. Dans un certain nombre de cas, des rapports minoritaires ont été présentés. Le gouvernement s'est engagé à tenir également compte des recommandations contenues dans ces rapports.

PARTIE I

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE CONSULTATIF-
APERÇU

Dans son rapport, le Groupe consultatif sur l'industrie canadienne de l'imprimerie commerciale signale que l'industrie est relativement saine à l'heure actuelle. Toutefois, il cerne un certain nombre de questions qui, si l'on n'en tient pas compte dans un avenir rapproché, risquent d'empêcher l'industrie de rester dans le même état. Les principaux domaines de préoccupation sont: a) s'assurer qu'il existe des réserves suffisantes de papier à des prix concurrentiels; b) développer les capacités de production et de gestion dont l'industrie aura besoin éventuellement; et c) tirer parti des importantes possibilités d'exportation vers les États-Unis.

Le gouvernement est conscient que l'industrie de l'imprimerie commerciale possède un certain nombre de caractéristiques économiques, sociales et culturelles qui sont avantageuses du point de vue de l'expansion nationale. Par conséquent, il a pris des mesures concrètes en vue de répondre aux recommandations du Groupe consultatif qui sont de son ressort.

Une augmentation marquée des investissements, par rapport au niveau actuel, s'impose pour recycler les installations de production de papier qui existent actuellement, atteindre les objectifs de protection de l'environnement et de conservation de l'énergie, et développer de nouvelles capacités. Un grand nombre des mesures fiscales annoncées dans le récent budget rendent le climat propice à la modernisation et à l'expansion des installations. Les principales mesures sont l'élargissement et l'augmentation du crédit d'impôt à l'investissement et l'élargissement de l'amortissement rapide du coût du matériel de contrôle de la pollution. De plus, le gouvernement a annoncé au début de février que des crédits importants seraient affectés, au cours des cinq à sept prochaines années, à un programme fédéral-provincial de subventions à l'industrie des pâtes et papiers, avec partage des frais, pour la modernisation et l'expansion de la production.

L'une des conditions essentielles au succès de l'industrie de l'imprimerie, au cours des années qui viennent, c'est un noyau de ressources humaines spécialisées, dynamiques et bien formées. Le gouvernement vient de prendre un certain nombre de mesures, dans le domaine des ressources en main-d'oeuvre, qui devraient se révéler avantageuse pour l'industrie de l'imprimerie commerciale. Au nombre de ces initiatives se trouvent la création du Programme d'intégration des diplômés à la PME et l'expansion des services de gestion de la Banque fédérale de développement. Il a aussi pris d'autres mesures destinées à satisfaire expressément aux besoins de l'industrie, y compris la diffusion d'une brochure de promotion des carrières dans l'imprimerie et d'un répertoire de cours qui se donnent au Canada pour les industries graphiques.

Pour ce qui est de la question de la commercialisation à l'exportation, le gouvernement a provisoirement supprimé le droit de douane imposé à certaines catégories de livres entrant au pays, afin que le marché américain puisse rester accessible aux imprimeurs canadiens. En outre, par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie et du Commerce, le gouvernement a organisé une série de colloques sur l'exportation à l'intention des imprimeurs. De plus, le Programme de développement des marchés d'exportation, appliqué par le Ministère, a été élargi de manière à viser les visites de sondage des débouchés aux États-Unis.

Pour diverses raisons, le gouvernement n'a pas encore répondu de manière précise à certaines recommandations importantes. Par exemple, les recommandations qui ont trait aux négociations commerciales multilatérales doivent attendre la fin des négociations. Celles-ci devraient se terminer vers le milieu de 1979. D'autres recommandations, par exemple celle qui a trait à une réduction des tarifs imposés au papier, si la rationalisation de la production nationale de papier aboutit à des prix plus concurrentiels, ne peuvent qu'être prises en note pour le moment, car il faut attendre que l'industrie de l'imprimerie commerciale présente des propositions spécifiques à cet égard.

PARTIE II

RÉPONSE DÉTAILLÉE AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE CONSULTATIF

1. Recommandation

Le ministre de l'Industrie et du Commerce devrait persuader le ministre des Finances d'abolir les droits de douane sur les livres entrant au pays de sorte que les Canadiens puissent continuer d'avoir accès au marché américain.

Réponse du gouvernement (accord)

En réponse à la décision des États-Unis d'accorder une exemption, pour le Canada, de la clause de la fabrication de la Loi sur les droits d'auteur des États-Unis, le gouvernement canadien a décidé de réduire de 10% à zéro le droit de la nation la plus favorisée pour ce qui est des romans, des contes et autres catégories de livres classés sous les postes tarifaires 16900-1 et 17100-1. Cette réduction est entrée en vigueur le 30 janvier 1979 et le sera jusqu'au 30 juin 1982. On étudiera alors les répercussions de cette mesure.

2. Recommandation

Les programmes gouvernementaux visant à aider les imprimeurs commerciaux à explorer les marchés d'exportation, et à y pénétrer, devraient être continués et améliorés si possible.

Réponse du gouvernement (accord)

Le ministère de l'Industrie et du Commerce, qui fait des efforts constants pour encourager l'exportation, a fait diffuser dans l'industrie des renseignements sur les programmes d'exportation du gouvernement. Le champ d'application du Programme de développement des marchés d'exportation a été élargi de façon à englober les visites d'étude de marché aux États-Unis. Le Ministère a en outre organisé des colloques sur l'exportation à l'intention des imprimeurs. Il consulte l'industrie au sujet des moyens d'accroître l'aide apportée, y compris la possibilité d'organiser un atelier lors du prochain congrès national de l'Association des industries graphiques.

3. Recommandation

Le gouvernement devrait mettre au point une formule d'évaluation pour l'importation d'imprimés qui reflèterait le prix de vente à un client du pays où l'impression est faite pour une commande de la même taille que celle importée au Canada.

Réponse du gouvernement (accord partiel)

En août 1978, Revenu Canada a mis à jour la formule qui permet de déterminer la juste valeur marchande d'imprimés importés au Canada lorsque ces importations font partie de tirages beaucoup plus considérables et destinés principalement au marché domestique de l'exportateur. Alors que l'ancienne formule était basée sur le nombre de couleurs utilisées pour la production de l'imprimé, la nouvelle formule est en fonction de la proportion d'imprimés expédiés au Canada par rapport à la quantité totale d'imprimés fabriqués. Le Ministère négocie actuellement avec l'Association des industries graphiques en vue de mieux appliquer cette formule. De plus, dans le cas des procédures d'antidumping, le volume et la juste valeur marchande devraient entrer en jeu.

4. Recommandation

- a) Le gouvernement devrait considérer la soumission de l'Association des industries graphiques (Graphic Arts Industries Association) comme étant le reflet général des points de vue de l'industrie. Cependant, les recommandations particulières sur les tarifs, précisées dans ce mémoire, devraient être considérées comme les vues de l'Association seulement.
- b) Toute réduction des tarifs protégeant actuellement l'industrie canadienne de l'imprimerie commerciale doit être accompagnée de réductions dans les tarifs des matières brutes et du matériel que les imprimeurs auront à importer pour rester concurrentiels.
- c) Le gouvernement du Canada devrait s'opposer à cette proposition du GATT selon laquelle tous les achats supérieurs à \$200 000 faits par le gouvernement devraient faire l'objet d'appels d'offres au niveau international. Les gains réalisés sur des marchés étrangers ne seraient sans doute pas assez importants pour contrebalancer les pertes sur le marché canadien en s'ouvrant à une telle concurrence étrangère.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Ces recommandations ont été portées à l'attention du Coordonnateur pour le Canada des négociations commerciales multilatérales et il en a été tenu compte dans l'élaboration de la position du Canada. Les négociations commerciales devraient se terminer vers le milieu de 1979.

5. Recommandation

Le gouvernement du Canada devrait annuler sa décision de frapper d'un droit de douane les presses pour les formules de bureau et les équipements auxiliaires.

Réponse du gouvernement (désaccord)

Cette recommandation reposait sur l'hypothèse que le droit de douane actuellement en vigueur a pour objet de protéger une usine de montage. En fait, un certain nombre d'entreprises se livrent actuellement à la fabrication de presses pour formules de bureau et d'équipement auxiliaire au Canada. Le ministère de l'Industrie et du Commerce, en décembre 1978, a informé par courrier les membres de l'industrie de l'imprimerie des possibilités offertes dans ce domaine au Canada et du régime de remise des droits de douane prévu dans le cadre du Programme sur la machinerie.

6. Recommandation

Le gouvernement fédéral devrait rester fidèle à sa présente politique d'achat en matière d'imprimerie, qui bénéficie substantiellement à l'industrie canadienne de l'imprimerie commerciale.

Réponse du gouvernement (accord)

Cette recommandation est compatible avec l'accent que le gouvernement met actuellement sur la gestion des imprimés.

7. Recommandation

Les gouvernements provinciaux, ainsi que les agences publiques, devraient aussi établir ou suivre des politiques d'achat déjà en vigueur qui demandent que le plus possible de leurs achats d'imprimés soient faits auprès de l'industrie canadienne de l'imprimerie commerciale.

Réponse du gouvernement (accord)

Les ministères provinciaux compétents ont été informés de cette recommandation. De plus, les politiques d'achats publics ont été étudiées lors d'une réunion fédérale-provinciale des ministres de l'Industrie; ceux-ci ont constitué un comité chargé d'étudier les possibilités de coopération en ce qui concerne les méthodes d'approvisionnement, en vue de promouvoir le développement de l'industrie.

8. Recommandation

Les politiques gouvernementales d'achat dirigeant un volume considérable de travail vers l'imprimerie commerciale doivent être mises en vigueur sans nuire aux carrières de fonctionnaires travaillant dans le domaine de l'impression. Les politiques favorisant l'industrie commerciale devraient être prévues suffisamment à long terme afin de protéger les fonctionnaires qui font carrière à l'heure actuelle dans ce domaine.

Réponse du gouvernement (accord)

Les politiques concernant l'orientation du travail vers l'industrie viseront principalement à obtenir la meilleure valeur pour l'argent des contribuables, compte tenu du fait qu'il y a lieu de maintenir une activité essentielle d'imprimerie au sein du gouvernement fédéral. Les autorités provinciales ont été saisies de cette recommandation.

9. Recommandation

Le gouvernement devrait interdire à l'entreprise privée l'accès aux ateliers d'imprimerie mis en place dans des institutions subventionnées par les deniers publics.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Les institutions fédérales et provinciales intéressées ont été saisies de la question.

10. Recommandation

Notre intention n'est pas de proposer des moyens spécifiques pour rendre le service des Postes stable et efficace. Cependant, le gouvernement doit reconnaître qu'un tel service est essentiel et il doit agir de façon décidée pour réaliser cet objectif.

Réponse du gouvernement (accord)

Le gouvernement a annoncé, en 1978, son intention de transformer le ministère des Postes en société de la Couronne. Un des facteurs majeurs menant à cette décision était que ce changement offrait de fortes possibilités d'améliorer le climat des relations de travail au ministère des Postes. Cette action et les efforts constants de la Direction pour améliorer le service postal ont pour objectif de mieux répondre aux besoins de l'industrie de l'imprimerie commerciale et des autres utilisateurs.

11. Recommandation

L'incidence des augmentations de tarifs, pour le courrier de seconde et de troisième classes, sur l'industrie de l'imprimerie commerciale devrait être étudiée de très près avant que toute augmentation soit mise en vigueur. Ceci est particulièrement important lorsque ce courrier répond déjà au critère du gouvernement, à savoir, l'utilisateur paiera.

Réponse du gouvernement (accord)

Selon le gouvernement, toute modification future des taux nécessitée par la situation économique n'est absolument pas incompatible avec la survie et la croissance de l'industrie canadienne de l'imprimerie commerciale. De hauts fonctionnaires du ministère des Postes rencontrent régulièrement des membres de l'Association des industries graphiques et d'autres groupements concernés pour étudier les problèmes qui touchent l'utilisation du courrier.

12. Recommandation

Le gouvernement devrait rejeter toutes les suggestions traitant de la création d'une société de conservation qui pourrait toucher les industries de l'imprimerie et de l'emballage sans avoir d'abord étudié le problème avec les industries concernées, afin de déterminer si de telles propositions engendreraient en fait plus de mal que de bien ou provoqueraient très peu ou pas du tout de résultats bénéfiques.

Réponse du gouvernement (accord partiel)

Le gouvernement fédéral n'envisage pas d'établir des contrôles de la pollution de l'air et de l'eau pour l'industrie de l'imprimerie commerciale dans un avenir rapproché. Le Service de la protection de l'environnement, qui est responsable du développement des contrôles de la pollution, adhère au principe de la consultation avec les parties en cause, incluant les provinces. En fait, les critères de contrôle au niveau fédéral sont basés sur les données fournies par l'industrie pour être valables tant au point de vue technique qu'économique.

13. Recommandation

Le gouvernement ne devrait pas contrôler ou diminuer le marché pour la publicité postale qui répond à toutes les exigences légales.

Réponse du gouvernement (accord)

Le gouvernement n'a pas l'intention de contrôler ou de restreindre le marché pour la publicité postale qui répond à toutes les exigences légales. De fait, le gouvernement, par l'intermédiaire de plus de 70 représentants à la commercialisation de Postes Canada d'un océan à l'autre, favorise le recours accru à la publicité postale, tant chez ceux qui s'en prévalent actuellement que chez ceux qui ne s'en prévalent pas.

14. Recommandation

Des interdictions gouvernementales sur la publicité pour les alcools, le tabac et d'autres produits vendus légalement, ne devraient pas se produire.

Réponse du gouvernement (accord)

Le gouvernement n'envisage pas de mesures qui influeraient sensiblement sur cette recommandation. La publicité pour les alcools relève du contrôle des provinces, à l'exception de la radiodiffusion des annonces publicitaires qui relève du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Les autorités provinciales ont été saisies de cette recommandation.

15. Recommandation

Les employeurs et les travailleurs devraient se rencontrer régulièrement pour discuter de questions d'intérêt commun.

Réponse du gouvernement (accord)

Cette question est du ressort de l'industrie et des syndicats. Dans le domaine des relations de travail, le Comité de synthèse a constitué un comité pour étudier un certain nombre de points qui font actuellement l'objet d'un désaccord entre la partie patronale et les travailleurs. Ce comité a accepté de soumettre les résultats de son étude aux premiers ministres.

16. Recommandation

L'industrie devrait être consultée par les gouvernements pour s'assurer que les lois régissant la santé et la sécurité sont dans les meilleurs intérêts de l'industrie et en particulier de ses employés. Ceci ne signifie pas que les intérêts de l'industrie devraient supplanter les intérêts plus vastes de la société canadienne. Plutôt, l'industrie désire mettre l'accent sur le besoin d'une législation efficace et pratique qui soit dans l'intérêt de toutes les parties.

Réponse du gouvernement (accord)

Les règlements sur la santé et la sécurité professionnelles, dont l'administration relève de Travail Canada, ne s'appliquent qu'aux personnes en emploi dans des travaux, entreprises et affaires du ressort fédéral. Le reste de la population active du Canada est assujetti aux autorités provinciales. Ces autorités ont été saisies de cette recommandation.

Le Conseil du Trésor fédéral enjoindra à tous les ministères et agences fédéraux de consulter les parties en cause dès l'amorce d'études voulant définir ces problèmes, et avant l'ébauche de règlements régissant la santé, la sécurité et l'équité. De plus, le gouvernement soumettra les nouveaux règlements, ainsi que tout changement important apporté aux règlements déjà en place régissant ses secteurs, à une analyse de coûts/bénéfices. De

plus, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité, établi plus tôt cette année, a entre autres comme objectif de faciliter la consultation et la collaboration entre les administrations gouvernementales, et la participation des travailleurs et employeurs pour l'établissement de normes répondant à la situation canadienne.

En réponse au Comité de synthèse, le gouvernement fédéral signale qu'il est conscient des difficultés que représente pour les travailleurs l'utilisation restreinte des analyses coûts/bénéfices afin de déterminer la pertinence de certains règlements. Il est assez difficile d'accorder des valeurs quantitatives qui fassent l'objet d'un vaste consensus social. Le gouvernement s'engage donc à rendre publiques de telles études avant d'appliquer les nouveaux règlements qui pourraient en découler. Cet engagement permettra aux intéressés de rendre publiques leurs observations sur les valeurs accordées.

17. Recommandation

- a) Les gouvernements, aux niveaux appropriés, devraient continuer de soutenir au maximum des programmes de formation et de recyclage techniques, y compris le subventionnement de la traduction des documents nécessaires dans les deux langues officielles.
- b) Le gouvernement devrait continuer d'apporter son concours pour le redéploiement du personnel en surnombre.

Réponse du gouvernement (accord)

Dans son élaboration de la stratégie de l'emploi pour les années 1980, le gouvernement a convenu de

- a) voir s'il est possible d'accorder plus d'importance à la formation industrielle dans le milieu de travail, tout en assurant une bonne utilisation des fonds alloués à la formation et une formation de haute qualité;
- b) continuer d'accorder la priorité aux programmes destinés à la formation d'employés hautement spécialisés, et développer les programmes d'apprentissage;
- c) voir comment utiliser les fonds destinés aux programmes d'apprentissage en vue de résoudre certains problèmes, tels le maintien des niveaux d'apprentissage durant les périodes de stagnation économique;

- d) être prêt à répondre aux propositions de la partie patronale et du syndicat d'étudier conjointement d'autres formes de formation industrielle qui compteraient davantage sur le secteur privé;
- e) étudier les possibilités d'expansion de ses programmes de formation pour surveillants du premier niveau et instructeurs subalternes;
- f) consacrer plus de fonds au programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada et le rendre plus souple.

18. Recommandation

Les activités gouvernementales dans le domaine des services d'orientation professionnelle devraient promouvoir l'industrie de l'imprimerie en tant que source viable d'emplois comme carrières.

Réponse du gouvernement (accord)

Le gouvernement a récemment publié un "Répertoire de cours pour les industries graphiques" qui donne aux étudiants et aux orienteurs professionnels des renseignements sur la préparation aux carrières dans le domaine des art graphiques. En outre, le gouvernement a publié une brochure sur les carrières dans l'industrie de l'imprimerie commerciale.

19. Recommandation

Les gouvernements devraient affecter des fonds à la traduction et à la dissémination du matériel de formation des associations, pourvu que ce soit possible d'atteindre un modus operandi avec de telles associations pour permettre une importante distribution des renseignements.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Le ministère de l'Industrie et du Commerce évalue les programmes de formation des cadres, compte tenu des besoins relevés par le Groupe consultatif, et fera des recommandations pour une meilleure diffusion de l'aide financière accordée à des associations ou à d'autres groupes pertinents du domaine de l'industrie afin d'améliorer l'élaboration, la coordination, la traduction et la diffusion des programmes de formation des cadres. Le Ministère a entamé des négociations avec l'Association des industries graphiques en vue de trouver un modus operandi.

Pour ce qui est de la question générale d'améliorer la gestion dans les petites entreprises, le gouvernement a lancé le Programme d'intégration des diplômés à la PME et a décidé d'ajouter des crédits de \$2,4 millions par année aux fins d'accroître les services de gestion de la Banque fédérale de développement.

20. Recommandation

Les programmes gouvernementaux tels le programme fédéral pour les petits entrepreneurs et le programme de stages pour cadres parrainé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick devraient être étudiés par tous les gouvernements.

Réponse du gouvernement

Cette question relève des gouvernements provinciaux qui n'ont pas établi de programmes pour aider les petites entreprises à embaucher de nouveaux diplômés.

21. Recommandation

Des démarches devraient être faites, après consultation de l'industrie canadienne des papiers fins, pour chercher les moyens par lesquels la production de l'industrie canadienne de papiers fins pourrait être rationalisée.

Réponse du gouvernement

Les mesures à prendre dans ce domaine relèvent des industries de l'imprimerie commerciale et des papiers fins. Le gouvernement reconnaît que la rationalisation de l'industrie offre un potentiel considérable pour l'amélioration de la productivité et de la compétitivité. Dans le cadre du Programme d'expansion des entreprises, le gouvernement avance l'argent pour des études devant juger de l'intérêt de propositions précises de fusion.

22. Recommandation

Le rôle du gouvernement devrait se limiter à créer un environnement dans lequel l'abus du processus de rationalisation ne pourrait pas avoir lieu.

Réponse du gouvernement (accord de principe)

La Loi C-13 a une clause permettant à une compagnie de demander l'approbation pour les projets de fusion et d'ententes en matière de rationalisation. Cette clause reflète la façon dont le gouvernement entend traiter le problème complexe du maintien d'un juste équilibre entre la nécessité de rationaliser la production de façon à demeurer concurrentiel et le besoin de protéger le consommateur contre des pratiques commerciales restrictives.

23. Recommandation

Si la rationalisation devait conduire à des prix canadiens compétitifs pour les papiers d'impression, on devrait aussi songer à baisser les tarifs protégeant l'industrie canadienne des papiers fins.

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Le gouvernement est disposé à étudier attentivement toute proposition spécifique reflétant l'évolution de l'industrie du papier.

24. Recommandation

Le gouvernement devrait rendre permanent son système actuel d'amortissement accéléré, ou un autre système, sur une base uniforme, qui continuera de refléter la différence entre les coûts actuels et passés.

Réponse du gouvernement (désaccord)

Le gouvernement reconnaît que l'utilisation d'anciennes méthodes comptables engendre des erreurs en période d'inflation. Il est maintenant généralement admis que l'inflation non seulement contribue à gonfler les bénéfices, à cause de la méthode PEPS (premier entré, premier sorti) d'évaluation des stocks et de l'amortissement du coût d'acquisition des actifs, mais aussi les profits, du fait que les conventions comptables surestiment le coût réel des emprunts des entreprises en période d'inflation.

Si l'on tient compte à la fois des effets de l'inflation sur l'emprunt et des conséquences des déductions, pour amortissement accéléré, du crédit d'impôt à l'investissement et de la correction de 3% des stocks, le niveau global de l'impôt canadien des sociétés n'est pas très différent de ce qu'il serait dans le cadre d'un système complet d'indexation. Encore une fois, la nécessité de maintenir la stabilité du régime fiscal exige beaucoup de prudence dans l'élaboration d'un vaste système d'indexation. Une telle mesure soulèverait également de nombreuses questions liées, par exemple, aux modifications du fardeau fiscal de certains secteurs, à la complexité du régime fiscal, aux rapports entre l'impôt des sociétés et des particuliers et à l'uniformisation du régime fiscal du Canada et de celui d'autres pays.

Le gouvernement continuera cependant d'appuyer la mise au point d'un système convenable d'indexation dans le secteur privé, en raison de l'importance de renseignements exacts sur les activités

des entreprises, pour le bon fonctionnement de l'économie, et de la possibilité que l'existence de ces renseignements favorise une répartition plus équitable du fardeau fiscal des sociétés entre les divers secteurs.

25. Recommandation

Si des programmes temporaires sont mis sur pied par les gouvernements, il devraient stipuler des dates d'entrée en vigueur et d'expiration auxquelles on devrait adhérer étant donné un contexte normal.

Réponse du gouvernement (accord de principe)

Dans la mesure du possible, le gouvernement fixe des dates précises d'entrée en vigueur et d'expiration. Le gouvernement est disposé à étudier avec soin tout problème particulier qui pourrait se poser pour l'industrie de l'imprimerie commerciale.

26. Recommandation

Les gouvernements à tous les niveaux devraient agir immédiatement pour fournir des garanties que l'industrie ne sera pas pénalisée parce qu'elle aura eu à payer des taxes et des droits pour la réalisation du processus de métrification.

Réponse du gouvernement (accord partiel)

Les frais encourus pour la conversion métrique d'une pièce d'équipement qui doit fonctionner selon le système métrique peuvent, au choix du prestataire, être imputés à un compte de dépense pour l'année où ils sont encourus, ou capitalisés et ainsi assujettis à l'allocation en coût de capital normal. De plus, il est à noter que tout équipement acquis pour la production d'imprimés, de même que les pièces de rechange pour cet équipement, sont exempts de toutes taxes de vente fédérales aux termes de l'exemption générale accordée pour tout équipement utilisé dans la fabrication de produits.

ANNEXE I

LISTE DES MEMBRES DU GROUPE CONSULTATIF DE L'INDUSTRIE CANADIENNE
DE L'IMPRIMERIE COMMERCIALE

Président Pierre Des Marais II, président
Pierre Des Marais Inc.

Membres

Fred Best C.L. Mitchell
Président du Conseil Professeur
Southam Printing Limited Université de la Colombie - Britannique

Richard J. Clarke Donald E. O'Born
Vice-président Président
Syndicat international des arts The Printing House Limited
graphiques

Glen C. Hyatt James G. Taylor
Président Président
Evergreen Press Limited McAra Printing Limited

Bernard Laniel Roger Turgeon
Directeur général Vice-président, Imprimerie
Laplante et Langevin Inc. Québecor Inc.

James McLean, Jr Richard P. White
Président Vice-président
Cooper and Beatty Limited British American Bank Note Company Limited

Ralph Mercier
Secrétaire
Imprimerie Commerciale Ltée

Représentants des gouvernements provinciaux

Jack Cole Don Piccinin
Ministère de l'Industrie et du Ministère du Développement
Tourisme de l'Ontario économique de la Colombie - Britannique

G. Stewart Lunan Leonard Weeks
Ministère de l'Industrie et du Ministère du Commerce et du
Commerce du Manitoba Développement du Nouveau - Brunswick

Pierre Marceau
Ministère de l'Industrie et du
Commerce du Québec

Secrétaire: Paul A. Barker
Directeur général
Direction des textiles et des produits de consommation
Ministère de l'Industrie et du Commerce

ON PEUT SE PROCURER D'AUTRES COPIES DE CE RAPPORT
EN FAISANT LA DEMANDE À:
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES
DIVISION DE L'IMPRESSION ET DE LA DISTRIBUTION
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
OTTAWA, CANADA, K1A 0H5

ALSO PUBLISHED IN ENGLISH